À l’attention de Monsieur le Recteur
de l’Académie de Paris

À Paris, le xx janvier 2022

<u>Objet</u> : missions essentielles des RASED

Monsieur le Recteur,

Nous vous adressons cette lettre ouverte, puisque nous déplorons le dévoiement des missions des enseignant-es spécialisé-es du RASED par leur mobilisation que vous indiquez explicitement dans votre lettre datée du 3 janvier 2022. Le manque de remplaçant-es est de la responsabilité de l’Institution, ce n'est pas aux personnels du RASED parisien de pallier la pénurie de personnels. Les missions des personnels des RASED sont cadrées par la circulaire de 2014 et concernent exclusivement la lutte contre la grande difficulté scolaire. Beaucoup d'élèves parisien-nes ont besoin de ces personnels spécialisés et de nombreuses écoles ont besoin de leur travail.
Il est inacceptable que nos collègues RASED soient mobilisé-es sans préavis. Cela témoigne de fait que le travail au long cours qu'ils et elles mènent avec les élèves peut être interrompu. Il est inacceptable que nos collègues RASED soient utilisé-es comme moyen de remplacement alors que nos représentant-es ne cessent d'alerter Académie et Ministère sur le manque de titulaires remplaçant-es. C'est l'expression d'un grand mépris pour ces agent-es et leurs fonctions.

Monsieur le Recteur, vous pouvez montrer votre attachement à la grande difficulté scolaire en subordonnant cette demande au volontariat des personnels concernés.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public d’éducation.